



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 avril 2018

**GREOUX-LES-BAINS**

-  
**REPUBLIQUE FRANCAISE**

-  
Département  
des  
**Alpes-de-Haute-  
Provence**

**Nombre de conseillers**

En exercice : 23

Présents : 15

Votants : 18

**Date de convocation**

30 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le cinq avril à neuf heures,  
Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence  
de Monsieur Paul AUDAN, Maire.

**Présents**

Mesdames Danielle CASALE, Dominique CENNI, Michèle COTTRET,  
Anita DELAUNAY, Marinette DURANDEU, Josette LAUVERGNIAT,  
Anne-Marie PERRON, Nicole VENTEUX.

Messieurs Paul AUDAN, Christian LOGIER, André LOZANO, Raymond  
MAZZOLENI, Jean-Pierre MONTOYA, Victor NAHOUM, Alain ROUX.

**Absents donnant pouvoir**

Madame Mirjam REINHARD à Monsieur André LOZANO, Madame  
Marie SOGODOGO à Madame Josette LAUVERGNIAT, Monsieur Jean-  
Pierre BAUX à Monsieur Christian LOGIER.

**Absents**

Mesdames Nicole VIDAL, Julie ROCCHIA.  
Messieurs Cyril MASQUIN, Jean-Paul OGIEZ, Philippe VIDAL.

**Secrétaire de séance**

Monsieur Raymond MAZZOLENI.

**OBJET : Convention entre le Centre Social San Bastian « Espace Jeunes » et  
l'association « Léo Lagrange Méditerranée » gérant la Maison Intergénérationnelle  
des Jeunes et des Citoyens (M.I.J.C.) de Valensole**

**Rapporteur : Madame Josette LAUVERGNIAT**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;**

**Considérant** la volonté de mutualiser les moyens humains et financiers entre les structures d'accueil  
des jeunes des communes de Gréoux-les-Bains et Valensole, pour l'organisation du séjour en Corse  
prévu du 20 au 26 août 2018 ;

Le rapporteur rappelle à l'assemblée que chaque année, l'Espace Jeunes organise un séjour pour  
les 14 – 17 ans durant les vacances scolaires de l'été. Le principe fondateur de cette structure est de  
permettre et d'encourager les jeunes à développer leur créativité et à devenir des citoyens actifs,  
solidaires et responsables.

Les conditions sont donc réunies pour que les jeunes soient réellement acteurs de l'organisation de leur séjour (planification et montage du budget), en collaboration avec la responsable de la structure.

Le choix de cette année se porte sur un séjour en Corse du 20 au 26 août 2018.

Afin de mutualiser les ressources et les moyens, le séjour s'organiserait en partenariat avec l'association Léo Lagrange Méditerranée gérant la Maison Intergénérationnelle des Jeunes et des Citoyens (M.I.J.C.) de Valensole.

Une convention est donc nécessaire pour détailler les conditions du partenariat entre les deux structures. En effet, l'association Léo Lagrange Méditerranée s'engage à organiser un loto et à payer avec le bénéfice réalisé, la totalité des activités organisées durant le séjour en Corse pour l'ensemble des adolescents participants. La Mairie de Gréoux-les-Bains, par l'intermédiaire du Centre Social San Bastian et de l'Espace Jeunes, s'engage à soutenir l'association Léo Lagrange Méditerranée, en récoltant des lots auprès des commerçants.

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après délibération, à l'unanimité :

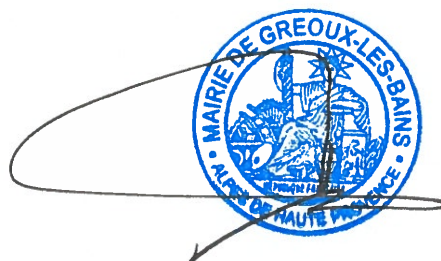
**APPROUVE** la convention de partenariat avec l'association Léo Lagrange Méditerranée gérant la M.I.J.C. de Valensole ci-annexée,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Fait et délibéré à Gréoux-les-Bains,  
le 5 avril 2018

Affichage en mairie :  
le 12 avril 2018

Le Maire,



Paul Audan

## CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre

La commune de Gréoux-les-Bains, représentée par son Maire, Monsieur Paul AUDAN, dûment autorisé par délibération n°2018-014 du 5 avril 2018, ci-dessous dénommée « la commune »,

D'une part,

Et

L'association Léo Lagrange Méditerranée, gestionnaire de la Maison Intergénérationnelle des Jeunes et des Citoyens (MIJC) de Valensole, représentée par Monsieur Emmanuel MULLER, Coordinateur Responsable, ci-dessous dénommée « l'association »,

D'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

### 1 - Objet de la convention

Dans le cadre des activités de l'Espace Jeunes de Gréoux-les-Bains, un séjour est organisé pour les 14 - 17 ans durant les vacances scolaires de l'été.

Cette année le séjour se déroulera en Corse, du 20 au 26 août 2018, et réunira les jeunes de Gréoux-les-Bains, inscrits à l'Espace Jeunes, et les jeunes de Valensole, inscrits à la Maison Intergénérationnelle des Jeunes et des Citoyens.

La commune engage donc un partenariat avec l'association pour le financement d'une partie de ce séjour. Les conditions d'intervention des deux parties sont précisées dans la présente convention.

### 2 - Engagement de l'association

L'association s'engage à financer, lors du séjour, des activités proposées à l'ensemble des jeunes participants, à hauteur du bénéfice dégagé suite à l'organisation d'un loto à Valensole, le 25 mars 2018.

### 3 - Engagement de la commune

La commune s'engage à soutenir l'association dans l'organisation du loto en récoltant des lots auprès des commerçants.

Convention établie en deux exemplaires,

Fait à Gréoux les Bains, le

Signatures précédées de la mention « lu et approuvé »

Pour l'association,  
Le coordinateur responsable,

Pour la commune,  
Le Maire,

Emmanuel MULLER

Accusé de réception en préfecture  
004-210400941-20180405-DEL-2018-014-DE  
Date de télétransmission : 12/04/2018  
Date de réception préfecture : 12/04/2018

Paul AUDAN